



Les décisions du Bureau en bref

15 mars 2023

Parc naturel régional du Pilat 15 mars 2023

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat.

ACTUALITÉS DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS PAR LE PARC

- Le Comité de pilotage Agriculture durable s'est réuni le 17 janvier 2023 pour échanger sur le PAEC et le manque de moyens affectés par l'État sur ce dispositif. Il a également discuté de la réponse du Parc et du GIEE Pilats à l'appel à projet de la Compagnie Nationale du Rhône s'agissant de favoriser l'agro-écologie (Début mars, la candidature du Pilat a été acceptée pour un montant de soutien financier de la CNR de 200 000 €). Enfin, l'engagement du Parc dans un projet de valorisation des myrtilles sauvages avec d'autres Parcs du Massif central a été travaillé.
- La Commission Évaluation et Révision de la Charte, réunie le 22 février 2023, a préparé le lancement de la consultation hors cadre législatif des collectivités et principaux acteurs socio-économiques sur une version martyre de la charte. La Commission a discuté de l'évolution potentielle du périmètre de révision de la charte. Pour alimenter le contenu de la Charte, un échange a eu lieu sur la question de la sobriété foncière, de la démarche « Éviter, Réduire, Compenser », ainsi que sur la publicité.

PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU CALENDRIER PRÉVISIONNEL POUR LA PROCÉDURE DE RÉVISION DE LA CHARTE

Le Bureau a décidé, suite à la demande de plusieurs communes, de prolonger la consultation actuelle sur la version martyre de la Charte jusqu'au 30 juin 2023.

De ce fait, et en tenant compte d'une évolution potentielle du périmètre, le calendrier prévisionnel de révision de la Charte a été modifié.

L'enquête publique aurait lieu à l'automne 2025 et la sollicitation de l'approbation de la Charte par les collectivités se tiendrait après les élections du bloc communal de 2026.

Ce nouveau calendrier sera présenté lors de la prochaine réunion du Comité syndical.

DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

Le Bureau a décidé :

- de participer, en lien avec le Parc naturel régional des Baronnies provençales, à un projet national porté par l'Office Français de la Biodiversité traitant notamment de la question « Entreprise et Biodiversité » dans le cadre du programme européen LIFE ;
- de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la Caisse des Dépôts et Consignation – Banque des Territoires - France 2030 « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'écosystèmes locaux » pour consolider les projets des Nouveaux Ateliers du Dorlay et accompagner d'autres projets en lien avec le passé industriel du Pilat à Saint-Julien-Molin-Molette et à Jonzieux notamment ;
- de solliciter une subvention européenne (FEDER Auvergne-Rhône-Alpes) pour l'animation, la gestion et l'évaluation du Contrat vert et bleu Grand Pilat jusqu'en 2025 ;
- de faire appel à un soutien de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour financer l'animation du PAEC sur les 24 prochains mois ;
- de demander un soutien financier de la Région, dans le cadre du futur contrat de Parc, pour le renouvellement d'équipements de signalétique et l'acquisition de matériel pour l'exercice des missions de l'équipe d'entretien de la nature du Parc.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé la convention avec le SIMA COISE et l'EPAGE Loire-Lignon relative à la mise en place des contrôles dans le cadre des Paiements pour services environnementaux sur le territoire de chacune des trois structures. Le Parc du Pilat et l'EPAGE Loire-Lignon contrôleront des dossiers issus du territoire de la Coise et en échange le SIMA Coise contrôlera des dossiers issus du Haut-Pilat et du territoire Loire Lignon.

Le Bureau du Parc a échangé sur les éléments devant servir de support aux discussions avec la Région pour la signature d'un contrat permettant au Parc et à ses partenaires de bénéficier d'un soutien au titre de la politique régionale en faveur des Parcs sur la période 2023-2025.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Le Bureau du Parc a échangé sur la création d'une commission des finances. Cette nouvelle commission sera composée de membres du Bureau du Parc. Il est souhaité qu'un membre de chaque collège y participe.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr